



# ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## LE PLAN DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE 2022/2023

DATE : 17/10/2022

ECOLE : ERNEST PEROCHON

Nombre de classes : 6

Nombre d'enseignants : 11                      Nombre d'AESH : 1

Nombre d'ATSEM : 2

Nombre d'élèves : 135

### LA COMMUNICATION AVEC LES FAMILLES

#### **Principes arrêtés en conseil des maîtres:**

- ✓ *La communication avec les familles se fera par e-mail ou par l'application Toute Mon Année selon l'option choisie par l'enseignant*
  - *En début d'année scolaire, l'enseignant récupère l'information auprès des parents d'élèves et communique aux parents les codes d'accès à l'application Toute Mon Année*
- ✓ *Un questionnaire est adressé à chaque famille pour connaître le niveau de connexion à Internet et d'équipement ; ce niveau de connexion et d'équipement est pris en compte par chaque enseignant pour adapter les outils de continuité pédagogique.*
- ✓ *L'application Onde est mise à jour avant les vacances de La Toussaint et répertorie toutes les coordonnées des familles.*
- ✓ *Pour les familles sans outil de communication à distance, une permanence à l'école ou un envoi postal permettront d'assurer la continuité pédagogique.*
- ✓ *A titre exceptionnel, l'enseignant pourra appeler les familles dont un enfant est en risque de décrochage scolaire.*

### LE NIVEAU D'EQUIPEMENT NUMERIQUE DES FAMILLES

#### **Principes arrêtés en conseil des maîtres :**

- ✓ *Le recensement des familles sans connexion internet se fera en lien avec les services connaissant particulièrement bien les familles (Assistante sociale, CCAS, responsable des PRE*

dans les quartiers politique de la ville, centres sociaux), caisse des allocations familiales (CAF), conseil départemental.

- ✓ La mairie pourra être sollicitée pour mettre à disposition des familles du matériel informatique. Une convention devra être signée entre la collectivité et la famille. Un modèle de convention sera mis à disposition par l'IEN (contacter l'enseignant référent au numérique/ERUN).

### LE NIVEAU D'EQUIPEMENT NUMERIQUE DES ENSEIGNANTS

#### Principes arrêtés en conseil des maîtres :

- ✓ Les enseignants ne disposant pas d'outils numériques adaptés pour mettre en œuvre la continuité pédagogique dans les meilleures conditions (absence de webcam, micro, son...) ou rencontrant des difficultés d'accès au réseau internet (zone blanche, connexion lente...) seront recensés et des solutions au cas par cas seront apportées.
- ✓ Les enseignants devront être formés pour mettre en œuvre le plan de continuité pédagogique.

### METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DE CONTINUITE PEDAGOGIQUE selon les scénarios suivants :



- ✓ Pour chaque scénario, une attention particulière sera accordée aux élèves allophones (mobilisation des enseignants des dispositifs UPE2A), aux élèves de familles itinérantes et de voyageurs, aux élèves à besoins particuliers et aux élèves en situation de handicap. Les spécificités mises en place dans le cadre de la continuité pédagogique seront précisées.
- ✓ On veillera à proposer des outils respectueux des données personnelles.
- ✓ L'impression papier sera à utiliser avec modération.

**#1 Un ou plusieurs enseignants de l'école sont isolés pour une courte durée, mais dont la santé permet de continuer à effectuer leur mission. Les élèves sont normalement accueillis à l'école.**

- ✓ Informer le directeur d'école et l'IEP pour la mise à disposition d'un enseignant remplaçant

**#2 Un cas est déclaré, la classe est fermée 7 jours.**

- ✓ Prévoir une organisation des enseignements (modalités de transmission des contenus d'enseignement à réaliser à la maison, accompagnés des consignes, modalités de réalisation des travaux et leur retour vers l'enseignant)
- ✓ Définir les modalités de communication avec la famille et l'élève concernant le suivi des enseignements (via l'ENT, via un temps de classe virtuelle avec le groupe classe, via un temps de classe virtuelle sur le temps des APC, via le courriel, via le téléphone...)
- ✓ Veiller à la charge de travail des élèves et à limiter les impressions.

**#3 L'école est fermée (cas exceptionnel) : si des cas d'élèves se déclarent en même temps dans plusieurs classes de l'école, dans les petites écoles en particulier.**

- ✓ Les enseignements se poursuivent à distance via l'e-mail ou Toute mon année selon les modalités définies par chaque enseignant.
- ✓ Veiller à la charge de travail des élèves

**Présenté en conseil d'école le .....**

**Transmis à l'IEP pour information le .....**